

Faites-moi lire, SVP!



PB-PP | BC 1757
BELGIË - BELGIQUE

Courcelles 1
N° d'agrégation : P 202127

Nouvelles

Mensuel de l'ASBL « Le Progrès »

(pas de parution en juillet) – Dépôt : 6180 Courcelles
Publication réalisée avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Éditeur responsable : Robert Tangre
Rue Julien Lahaut, 11 – 6020 Dampremy
Tél. : 071 30 39 12
Fax : 071 30 58 30
E-mail : robert.tangre@gmail.com
Banque : BE17 0682 0138 1121

Nouvelles n° 252 – janvier 2022

Histoire.

L'armée Belge des partisans armés
L'intendance militaire de Bressoux.
Le pont de Recogne
Ultimatum osé
Commémoration Victor Thonet ...

Société.

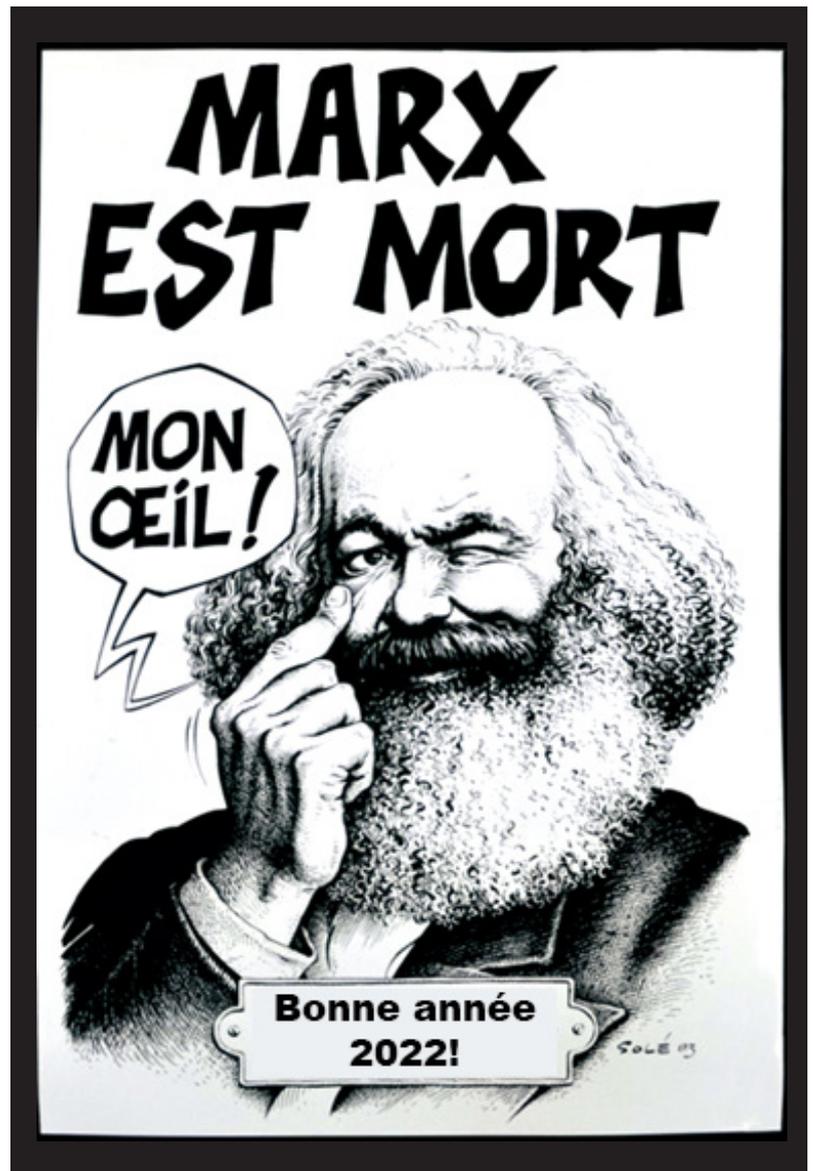
Alain Deneault : « Les médiocres ...
Comprendre l'affaire Wirecard,
le scandale financier qui secoue
l'Allemagne depuis juin
Ouvrons les Pandora papers

International

La chronique Carta Academica sur le
Sahara Occidental ...
La poudrière du Sahara Occidental

Dossier

Pourquoi l'idée d'une « société sans
argent liquide » ...



HISTOIRE.

L'armée Belge des partisans armés

L'intendance militaire de Bressoux.

Certains groupes de P.A. très mal équipés cherchaient les armes nécessaires pour affronter ouvertement l'ennemi.

Le jeudi, aux environs de Bressoux, une dizaine d'hommes guidés par le commandant A ... attendaient, embusqués le long de la route, les petits groupes d'Allemands fuyant vers Jupille.

Nos P.A. possédaient, pour tout armement une carabine, deux revolvers et deux grenades. Mais ils attendaient l'occasion de sauter sur quelques boches isolés en espérant se procurer ainsi les armes tant désirées.

Des retardataires se présentèrent bien souvent à leur portée mais ceux-là étaient déjà désarmés. Avaient-ils été délestés par d'autres P.A. ? Ne se proposaient-ils pas de se rendre ? Ne sachant qu'en faire, on les laissait passer ...

Vers midi, A ... apprit qu'une dizaine de boches occupaient le dépôt de l'intendance militaire à Bressoux

et qu'on les croyait intentionnés d'incendier les bâtiments. Pour les patriotes, c'était peut-être l'occasion rêvée.

Les magasins en question étant situés entre la rue du Moulin et la rue de Jupille, les partisans décidèrent de s'introduire des deux côtés à la fois. Au grand ahurissement des gens du quartier, ils entrèrent dans certaines maisons et en ressortirent derrière débouchant ainsi sur le raccordement du chemin de fer desservant le vaste dépôt. De là, les P.A. regroupés brisèrent un carreau et s'infiltrèrent dans les magasins.

Le parti le plus sage était de se placer en embuscade car où chercher les Allemands dans l'immense labyrinthe ? Dissimulés derrière un tas de paille, nos hommes retenaient leur respiration quand, tout à coup, des voix gutturales et un bruit de pas les firent frissonner.

Les boches passèrent armés jusqu'aux dents ... Allaient-ils quitter le dépôt ou bien se préparaient-ils à y mettre le feu ? Quoi qu'il en fût, c'était le moment de leur tomber dessus. Peut-être se rendraient-ils au premier coup de revolver comme ce fut souvent le cas.

Un claquement sec ! ... Les P.A. avaient ouvert le feu. Instantanément, une pétarade bien nourrie éclata.





Bressoux aujourd'hui

Les boches mieux armés paraissaient décidés à ne pas se laisser faire Les partisans soutenaient faiblement l'avalanche qu'ils avaient témérement déchaînée. Ils venaient de s'engager dans une singulière aventure. Un objet oblong tournoya un instant puis toucha terre à deux pas des P. A. Une grenade à manche ! Les hommes n'eurent que le temps de se garer derrière un petit mir : l'engin explosa !

La chance des patriotes tient du prodige. Brutalement renversés, ils en furent quittes avec une violente commotion et quelques écorchures. A ... était le plus sérieusement touché : in éclat de verre lui avait tailladé le front.

L'affaire tournait mal, nos hommes jugèrent prudent de battre en retraite. Se faufilant entre les piliers, ils reculèrent pas à pas. Le tireur à la carabine s'arrêta un instant, mit genou à terre et froidement, réussit à toucher un boche à la tête. Alors, la situation changea rapidement. Désespérant de venir à bout des partisans dont ils ignoraient le nombre, les Allemands quittèrent l'endroit devenu malsain sans prendre le temps d'y mettre le feu. Les patriotes respirèrent ... L'ennemi leur glissait sous le nez mais ils avaient sauvé de la destruction un riche dépôt dont ne signalerons qu'un rayon : 100 000 kilos de farine. Les partisans s'empressèrent de mettre la main sur quelques armes abandonnées puis, sortant des magasins, ils rassurèrent les gens du voisinage que la fusillade et les explosions de grenades avaient plon-

gés dans l'angoisse.

Et pour clôturer cette affaire, un drapeau tricolore fut hissé au faite du dépôt d'où l'ennemi venait d'être chassé par dix partisans possédant deux revolvers, deux grenades et une carabine.

Le vendredi eut lieu la prise de la caserne de la Chartreuse où 400 Allemands dont un général s'étaient retranchés.

Un groupe de patriotes étrangers aux P.A. devaient attaquer ce nid de résistance mais les volontaires manquaient d'armes. Les partisans intervinrent alors et les autres suivirent de près, n'attendant que le moment de s'approprier des armes des vaincus pour entrer dans la danse.

Dès le début de l'engagement, on vit arriver quelques blessés rue du champ des Manœuvres mais les coups reçus ne modéraient pas l'ardeur de nos hommes. Au contraire : si les partisans durent tout d'abord battre en retraite, ils n'en menèrent pas moins une seconde attaque, décisive, celle-là. Les Allemands se rendirent, général en tête. Un peu plus tard, un autre général fut capturé dans les environs.

Le prise de la caserne de la Chartreuse facilita grandement le passage de la Meuse. Les Américains affluèrent sur la rive droite et dans la soirée, Liège était entièrement libérée.

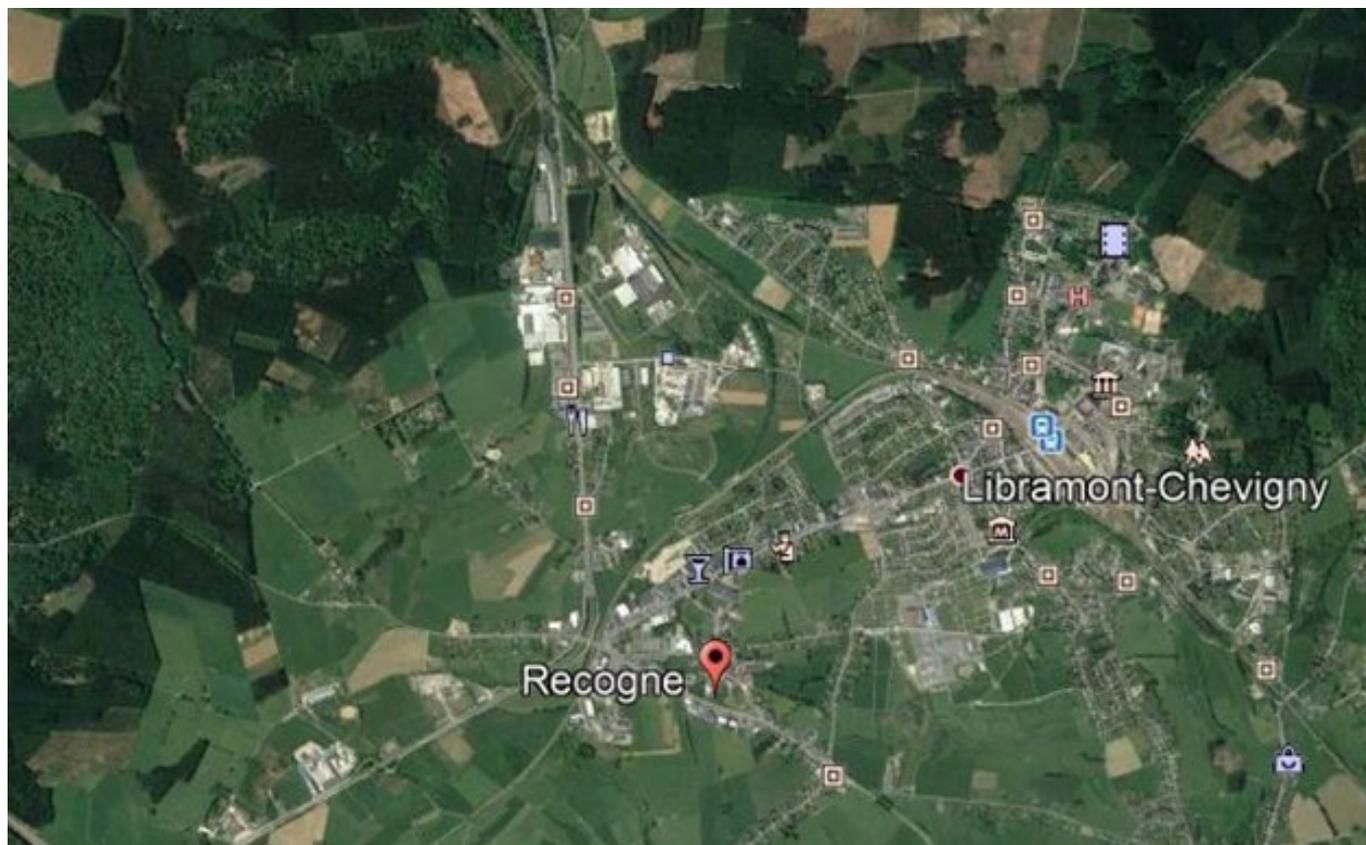
Nouvelles

Il fallut alors réorganiser complètement les unités des P.A. Un bataillon opérant dans la région de Visé se trouvait en difficulté. Le samedi matin, des renforts furent envoyés dans ce secteur, cependant que les Américains marchaient vers Verviers.

Aux environs de Visé, les P.A. dégageaient le terrain, pénétraient en territoire hollandais et même en Allemagne.

Ces petits coups de mains qui, pour certains, paraîtraient négligeables, n'en contribuèrent pas moins à harceler l'ennemi, à lui causer des pertes plus ou moins sévères et surtout entraver considérablement ses manœuvres.

Le pont de Recogne



A cette occasion, l'affaire du pont de Recogne nous revient à la mémoire. Recogne est un petit village situé à 15 km au sud de Saint-Hubert et à portée de fusil de Libramont. Village dont nous ne parlerions pas, n'était son pont majestueux portant fièrement la route d'importance primordiale tant pour l'ennemi en retraite que pour nos alliés.

Le 10 septembre 1944, le commandant du Corps luxembourgeois apprit qu'à Libramont des soldats allemands du génie chargeaient sur un camion le matériel nécessaire au dynamitage du pont.

Il fut aussitôt décidé de contrecarrer les projets de

l'ennemi. Le commandant René V ... et cinq hommes de la brigade mobile : F ..., R ..., A ... ; E ... et P ... se rendirent sur les lieux et s'arrêtèrent à deux kilomètres en avant de l'ouvrage d'art.

P ... se plaça seul à une cinquantaine de mètres en pointe de ses camarades. Chacun s'installa de son mieux. Parfaitement dissimulés, ayant bien en vue un large secteur de la route, couchés ou agenouillés selon leur position préférée pour le tir, les P.A. n'avaient qu'à attendre.

Trois mitraillettes représentaient l'essentiel de leur armement et trois hommes ne disposaient que de pistolets automatiques. Mais c'était plus que suffisant pour avoir raison d'une poignée d'artificiers car l'élément de surprise jouerait à l'avantage de nos

maquisards. Une fois le camion arrêté, aucun doute sur l'issue de l'engagement.

Une cigarette ... puis une autre ... on bavarde à voix basse.

Là-bas, cinquante mètres en avant, P lève la tête par-dessus les broussailles et fait un petit geste amical.

Pas de grande émotion chez les P.A. Ils n'en sont plus à leur première expédition et celle-ci ne sera pas la plus sensationnelle. Mais l'attente est toujours longue et les hommes voudraient en finir.

Nouvelles

Vers 18 h, un vrombissement lointain leur fait tendre l'oreille... Le camion ! Les renseignements provenaient de bonne source !

Un petit choc au cœur tout de même ... Bientôt le ronflement du moteur s'amplifie. Les maquisards se calent des genoux et des coudes. C'est le moment.

Le camion surgit et le drame se joue avec la rapidité de l'éclair. Au passage du véhicule, P ... tire un coup de revolver. C'est le signal. Les trois mitraillettes crachent leurs gerbes meurtrières. Les balles brisent la glace de la cabine, crèvent la bâche et fouillent l'intérieur de la carrosserie.

Deux secondes... Les chargeurs sont vides mais le chauffeur s'est affalé. Le camion bondit dans une folle embardée, franchit l'accotement et pique du nez dans le fossé où il s'immobilise à demi-renversé.

Nom de Dieu ! Cinq boches, dix boches, vingt boches hurlant comme des possédés surgissent du camion, se plaquent dans le fossé contre un talus ou sous le véhicule et déclenchent instantanément un feu roulant qui balaie les alentours : fusils-mitrailleurs et mitraillettes crépitent à la fois. Au juger, à travers tout, les Allemands tirent. Ils tirent sans ménager les munitions comme des hommes affolés mais la densité de leurs rafales enlève à quiconque tout espoir de leur résister.

Les balles s'incrument dans les arbres, ricochent sur la route hachent les brindilles et les fougères. Aplatis sur le sol, les partisans subissent l'avalanche.

La stupéfaction les avait tout d'abord démontés. Ils croyaient n'avoir affaire qu'à une demi-douzaine de soldats du génie mais ceux-ci s'étaient fait accompagner d'un peloton de soutien. Sans doute, s'attendaient-ils à une intervention des P.A. ou bien avaient-ils espéré les tenir à l'écart par ce déploiement de force ?

En fin de compte, les six téméraires, après avoir gagné la première manche se trouvaient en fâcheuse posture. Le tir des Allemands ne ralentissait pas et les tirailleurs avaient progressé légèrement, établissant un cercle de protection autour de l'auto échouée dans le fossé.

Trop heureux d'avoir échappé au déluge de mitraille, les maquisards, inférieurs en nombre et en armement, ne pouvaient songer à tenir tête à l'ennemi. Ils reculèrent en rampant et gagnèrent ainsi une dépression de terrain d'où ils pouvaient observer les mouvements des boches.

Enfin le tir cessa. Les P.A. s'attendaient à voir l'ennemi battre en retraite mais il n'en fut rien ; les soudards avaient autre chose à faire. Ils sortirent du

camion neuf hommes touchés par les premières rafales tirées de plein fouet. Les blessés, étendus sur des brancards de fortune, furent transportés dans une ferme, à deux pas de la grand 'route. On apprit par la suite que quatre d'entre eux étaient mortellement atteints.

Les Allemands se retranchèrent dans le bâtiment. Il est probable qu'ils appréhendaient un retour offensif des partisans.

Pourtant ces derniers ne se sentaient pas capables de s'attaquer à une forteresse, si démodée, soit-elle ! Ils se contentèrent à la nuit tombante de se rapprocher prudemment du camion. Les Allemands n'y avaient même pas laissé une sentinelle. L'endroit était très malsain Les patriotes en profitèrent pour s'emparer des caisses d'explosifs et de tout le matériel abandonné. Ils cachèrent leur butin au creux d'un buisson épineux, insondable puis revinrent au véhicule. Un homme renversa un bidon d'essence, un autre frota une allumette et la jeta sur la tâche liquide. La lueur rougeoyante de l'incendie dut porter un sinistre présage aux boches réfugiés dans la ferme. Les blessés gémissant et les guetteurs scrutant anxieusement les environs à travers les volets disjoints y virent sans doute l'agonie de leurs rêves, l'image de leur sanglante défaite.

Pour les P.A. ce fut un véritable feu de joie, joie d'avoir rempli leur mission : le pont de Recogne était sauvé. Mais dans ce matériel ennemi embrasé, ils entrevoyaient aussi les lueurs de la délivrance, la flamme de la liberté !

ULTIMATUM OSÉ

Les deux Ourthe

Dans le secteur d'Ourthe-Amblève, opérait un groupe de P.A. qui s'était déjà distingué au cours d'actions antérieures. Ce groupe commandé par un Russe surnommé Billy se trouvait aux environs de Comblain-au-Pont lors des combats de la libération. La majorité des patriotes de la localité avaient rejoint le maquis et les Allemands avaient menacé de fusiller quelques femmes si les hommes n'étaient pas rentrés avant le soir.

Affreux dilemme ! Rentrer, c'était faire amende honorable et s'offrir aux repréailles de l'ennemi. D'autre part, les assassins étaient capables de mettre leur menace à exécution et les patriotes appréhendaient le pire.

Les partisans de Billy avaient déjà capturé une cinquantaine de prisonniers dont quelques Autrichiens et saisi un camion chargé de matériel d'un quelconque service administratif. L'inventaire en comportait : papiers de bureau, machines à écrire, etc. ...



Billy vit là-dedans le moyen de concilier les choses. Un ultimatum en bonne et due forme fut dactylographié sur papier portant l'en-tête de l'Armée Belge des Partisans.

Cet ordre exigeait la reddition pour 5 h du matin, de tous les Allemands occupant la localité. Officiers et soldats désarmés devaient, à l'heure dite, sortir en colonne et attendre l'arrivée du parlementaire P. A.

En cas de non-observance, les partisans prendraient immédiatement l'offensive.

Billy chargea un officier autrichien prisonnier de porter le pli aux Allemands. Ceux-ci, faisant fi de l'ultimatum, commencèrent la concentration de leurs effectifs, cherchant les positions les plus favorables pour la défense. De loin, les P.A. pouvaient observer les manœuvres de l'ennemi, lequel disposait de mitrailleuses et même de canons légers.

Billy décida de prendre l'offensive séance tenante et d'en imposer aux boches par une manœuvre surprenante. Les P. A. cernèrent la commune. Les effectifs, étirés sur une large circonférence, attendaient les ordres. La nuit était venue.

Tout à coup, une fusée entraîna dans le ciel son panache éblouissant. C'était le signal. Une fusillade nourrie éclata, éveillant tous les échos, se calmant parfois, pour reprendre avec plus d'intensité d'un côté opposé.

Les boches, assiégés, piétinaient, ne sachant quelles mesures adopter. Là-haut, les fusées s'entrecroisaient Et puis, les balles sifflaient, ricochaient sur les murs ou tombaient comme grêle sur les toits.

Que serait-ce au matin quand les P.A. déclencheraient l'attaque ?

L'ennemi tint conseil : « Se rendre ou attendre l'offensive prévue ? » Mais quels étaient les effectifs des partisans ? Sans doute se sentaient-ils capables de venir à bout de la petite garnison ?

Lassés d'une longue attente, à moitié démoralisés devant l'inconnu et par la terreur que leur inspirait

le maquis, les Allemands avaient perdu leur allant. En dernier ressort, leur chef décida de tenter une sortie, de rompre l'encerclement. Les Nazis se faufilèrent dans le noir, cherchant un passage qui leur permettrait de rejoindre le gros de leur armée en retraite vers l'est. Ils y parvinrent sans peine. Les petits groupes de P.A. disséminés à la ronde n'étaient guère en état d'affronter la colonne.

Mais les boches, redoutant à leur tour de sévères représailles, n'avaient pas exécuté leur menace. La commune était intacte et les habitants sains et saufs. Le commandant Billy et ses partisans d'Ourthe-Amblève n'en espéraient pas plus.

A suivre : « Dénouement »

Commémoration Victor Thonet à Charleroi



Victor Thonet est né à Huy le 27 octobre 1914 et fusillé par les Allemands au Tir national le 20 avril 1943.

Militant communiste, Victor Thonet intégra les Brigades internationales en Espagne avec son ami Raoul Baligand. Il avait le grade de lieutenant. Il était le secrétaire fédéral du Parti communiste de Belgique.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il joue un rôle actif au sein de la résistance intérieure belge. En novembre 1940, il fonde avec son père Joseph Thonet (1883-1952), le journal clandestin « L'Espoir ».



asbl Le Progrès - Dampremy

Partisan armé, Victor Thonet prendra part à des actes de résistance (comme l'exécution du rexiste Prosper Teughels, bourgmestre du Grand Charleroi) qui conduiront à son arrestation (par des gendarmes belges) à Andenne, le 23 décembre 1942.

Il sera fusillé au Tir national à Bruxelles, le 20 avril 1943 en compagnie d'Émile Maufort, de Raymond Geenen et de Franz Michiels qui partageront son sort. Son épouse, Mariette Verstichel sera arrêtée en 1944 et déportée à Ravensbrück.

À la suite du décès de son frère, sa sœur, Micheline, entrera dans la résistance. Elle sera arrêtée le 28 novembre 1943 et détenue durant sept mois à la prison de Huy d'où elle sera libérée par la résistance.

SOCIÉTÉ

Alain Deneault : « Les médiocres ont pris le pouvoir »

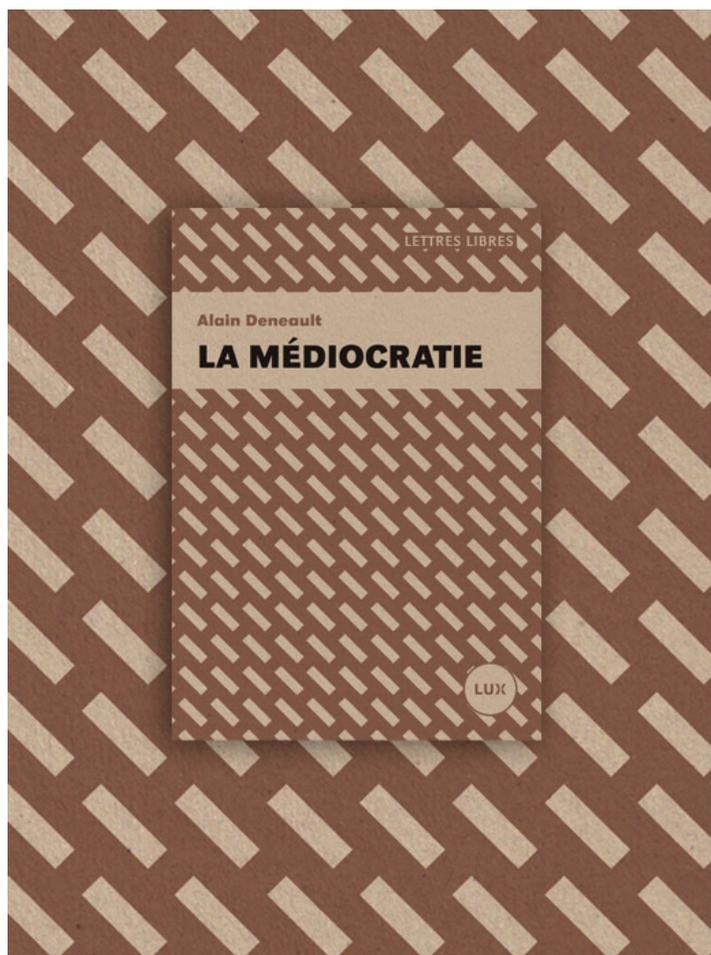
Dans « La Médiocratie », un livre coup de poing, le philosophe Alain Deneault critique la médiocrité d'un monde où la moyenne devient une norme. Cet empire s'étend à toutes les sphères de l'existence : travail social, économie, politique.

Avec le tranchant d'une lame, il s'emploie – depuis des années – à dénoncer les scandales miniers et

les paradis fiscaux. Son précédent essai, « Noir Canada », ayant fait l'objet d'une poursuite en diffamation. Alain Deneault n'est pas du genre à mâcher ses mots. Docteur en philosophie et enseignant en sciences politiques à l'université de Montréal, il s'attaque à un nouveau régime : la « Médiocratie ». Sous un jour caustique et incisif. Mais c'est d'une « révolution anesthésiante » qu'il s'agit. Celle qui nous invite à nous situer toujours au centre, à penser mou, à mettre nos convictions dans notre poche de manière à devenir des êtres interchangeable, faciles à ranger dans des cases.

Alter Échos : Qu'est-ce que la « médiocratie » ?

ALAIN DENEULT : Quand on veut désigner ce qui est supérieur, on parle de supériorité. Pour ce qui est inférieur, on parle d'infériorité. Mais si l'on veut désigner ce qui est moyen, on ne dira pas la « moyenneté », mais plutôt la « médiocrité ». La médiocrité renvoie à ce qui est moyen. Un « médiocre » n'est pas un parfait incompetent. Ce n'est pas quelqu'un d'étourdi qui n'est pas capable de respecter un horaire, qui n'est pas capable de faire fonctionner la photocopieuse ou de dire bonjour à la bonne personne au bon moment... Mais ce n'est pas non plus quelqu'un qui a de l'initiative, des convictions, du courage ou de l'envergure. C'est quelqu'un de fonctionnel et de soumis. Il n'y a pas de problème à cela. Être « médiocre » n'est pas péjoratif. On est tous « médiocre » en quelque chose... Le problème de la « médiocratie », c'est lorsqu'on se retrouve



dans un système qui nous enjoint à être un citoyen résolument moyen, ni totalement incompetent au point d'être incapable de fonctionner ni compétent au point de se savoir fort d'un pouvoir critique. La « médiocratie », c'est donc le stade moyen hissé au rang d'autorité. C'est la moyenne impérative, même lorsqu'on peut prétendre à mieux.

A.É. : Comment les médiocres ont-ils pris le pouvoir ?

A.D. : Ils ont pris le pouvoir sans forcément s'en rendre compte... La division et l'industrialisation du travail – manuel et intellectuel – ont largement contribué à l'avènement du pouvoir médiocre. Au XIXe siècle, on est passé des « métiers » à l'« emploi ». Et ce faisant, on a standardisé le travail sur un mode moyen, parce qu'il s'agissait de rendre les acteurs interchangeables à l'ouvrage. En fait, nous ne sommes plus des artisans – dépositaires d'un savoir-faire – mais des agents qui remplissent une fonction, insérés dans des protocoles dont le sens nous échappe. Le médiocre, lui, n'a pour seul souci que de se positionner sur un échiquier dont il ne contrôle pas les paramètres.

La « médiocratie », c'est donc le stade moyen hissé au rang d'autorité. C'est la moyenne impérative,

même lorsqu'on peut prétendre à mieux.

A.É. : Ce système va-t-il jusqu'à marginaliser les compétences ?

A.D. : Dans un tel cadre, les éléments les plus prometteurs se voient systématiquement contraints à la médiocrité même s'ils ne sont justement pas médiocres... On brise toutes les compétences qui ne sont pas compatibles avec les formes « standards » attendues. L'injonction sous-jacente à tout contrat de travail, c'est : « Ta gueule, je te paie ! ». On nous paie pour qu'on se refuse à sa propre pensée. C'est un motif d'inquiétude dans un monde où les problèmes requièrent tellement de perspicacité, de sens critique, d'innovation au sens radical.

A.É. : Vous dites que la figure centrale de la médiocratie, c'est l'expert. Drôle de paradoxe...

A.D. : L'expert, très souvent, transforme de l'idéologie en science et présente un discours d'intérêts en un discours de savants. Il est le représentant de pouvoirs qui l'embauchent portant les habits du scientifique désintéressé. L'expertise consiste de plus en plus souvent à vendre son cerveau à des acteurs qui en tirent profit. À l'université, c'est une vraie ques-

tion que doivent désormais se poser les étudiants : veulent-ils devenir des experts ou des intellectuels ?

A.É. : En quoi l'Université participe-t-elle de cette médiocratie ?

A.D. : Au Canada, plus de la moitié du budget des universités provient de fonds privés. Les professeurs savent que si les travaux n'utilisent pas les mots du vocabulaire managérial, ils n'obtiennent pas de bourse de recherche. Certaines universités ont des représentants des entreprises dans leur conseil d'administration et l'assument. En 2013, le recteur de l'université de Montréal a déclaré la même chose que l'ancien patron de TF1, Patrick Le Lay : « Les cerveaux doivent correspondre aux besoins des entreprises » ! À l'école de commerce de Montréal, il n'y a plus de numéros de local, mais des logos. Les cours ont lieu en salle « L'Oréal », « Air Transat » ou « Goodyear », du nom des sponsors. Les réformes successives de l'Université en Europe, notamment celle de Bologne, tendent vers ce modèle-là. Un modèle où le savoir est généré pour satisfaire le marché, alors que le rôle des intellectuels est de faire de l'entreprise un objet de la pensée.

Désormais on ne parle plus du bien commun, on fait comme si l'intérêt général n'était plus que la somme d'intérêts particuliers que les uns et les autres sont ponctuellement invités à défendre.

A.É. : Selon vous, la politique s'efface devant la « gouvernance ». Pourquoi ?



A.D. : Les premiers à avoir formulé le terme sont les théoriciens de l'organisation, dans les années 1980. C'est Margaret Thatcher qui l'a, par la suite, propulsé dans la sphère publique. Appliquée au champ politique, la « gouvernance » prétend « gérer » l'État comme n'importe quelle multinationale, avec les mêmes critères de rendement, d'efficacité, etc. L'État devrait en quelque sorte se mettre au diapason des

critères de rentabilité économique. Et cela vaut pour tout genre d'organisation, y compris les ONG, les universités et les associations civiques, qui sont invitées à rendre des comptes, à prouver que chaque centime de subvention est rentabilisé dans une perspective entrepreneuriale. C'est à partir du moment où tout n'est que gestion que la démocratie disparaît, au profit d'un management totalitaire. Désormais on ne parle plus du bien commun, on fait comme si l'intérêt général n'était plus que la somme d'intérêts particuliers que les uns et les autres sont ponctuellement invités à défendre. C'est à partir de là que la culture du grenouillage, des arrangements douteux, se développe. Or un ordre qui met en péril 80 % des écosystèmes, et qui permet à 1 % des plus riches d'avoir 50 % des actifs mondiaux n'a rien de pondéré.

A.É. : Comment repolitiser la société ?

A.D. : Je milite pour le retour à des mots investis de sens, tous ceux que la gouvernance a voulu effacer, galvauder ou récupérer : la citoyenneté, le peuple, les droits collectifs, la contrainte sociale, la souveraineté, le bien commun... Parce qu'une révolution, ce n'est pas des barricades ou des bannières ensanglantées. À chaque fois, ce sont les mots qui ouvrent la voie. La médiocratie, elle, a réussi une « révolution anesthésiante » : dans l'esprit des puissants, on va parler de « partenaires sociaux », de « société civile », de « droits libéraux », d'acceptabilité sociale, de questions sociétales, d'empowerment... « d'économie de la connaissance » qui fait entrer les multinationales à l'université, de « l'essor des marchés émergents » qui autorise le néocolonialisme bon teint. Le langage n'est plus vecteur de sens ou d'interrogation, mais un jeu de faux-semblants articulé sur l'idéologie du profit. Aujourd'hui, même l'Administration publique recrute des « architectes en gouvernance ministérielle » qui maîtrisent « l'approche client » et qui sont également « propriétaires de processus ». On entre dans un domaine du langage qui nous fait perdre le sens des choses... L'économie nous rend stupides. Ce statu quo n'est plus tenable.

La Médiocratie, d'Alain Deneault, Lux éditeur, 224 pages, 15euros.

Rafal Naczyk 22-04-2016

Comprendre l'affaire Wirecard, le scandale financier qui secoue l'Allemagne depuis juin

Les auditions de conseillers d'Angela Merkel doivent aider à comprendre comment cette entreprise finan-

cière a pu si longtemps dissimuler sa faiblesse structurelle avant de s'effondrer avant l'été.



Elle était la nouvelle coqueluche de la Bourse allemande ; son effondrement brutal éclabousse le gouvernement d'Angela Merkel. Wirecard, une startup financière fondée en 1999 et devenue une référence pour les paiements en ligne, était entrée en 2018 dans le saint des saints du capitalisme allemand, le DAX 30. Mais cette ascension fulgurante fut construite – au moins en partie – sur du vent.

En plus de pertes pour certains de ses créanciers, l'administrateur judiciaire chargé du démantèlement des restes de Wirecard a annoncé que 730 des 1 300 salariés allemands de l'entreprise seront licenciés.

Lundi et mardi, deux conseillers de la chancellerie allemande, la ministre de la justice ainsi que des responsables des autorités de régulation financière doivent être auditionnés par les députés. Ils devront clarifier une affaire complexe, entre maquillages de comptes en Asie et négligences supposées des gendarmes de la Bourse.

Qu'est-ce que Wirecard ?

Les premiers clients de l'entreprise de services financiers, fondée près de Munich, sont des sites pornographiques et de paris en ligne. Mais progressivement, avec l'élargissement de la vente en ligne, Wirecard s'implante auprès de compagnies aériennes, d'agences de voyages, de pharmacies en ligne, etc.

En juin, Wirecard revendiquait plus de 300 000 entreprises clientes

Son rôle ? Pour résumer, garantir ces règlements en ligne (smartphone, carte de débit ou PayPal) et assurer au commerçant qu'il sera payé. En échange, l'entreprise encaisse une prime de risque. En juin, Wirecard revendiquait plus de 300 000 entreprises clientes dans le monde, parmi lesquelles des géants du paiement mobile, comme Alipay et WeChat en Chine.

Poussée par un développement important – qui se révélera en partie fictif – en Asie et l'essor des paiements par smartphone, l'entreprise intègre en 2018 le DAX 30 de Francfort (l'équivalent allemand du CAC 40), chassant au passage Commerzbank du classement, la seconde et très ancienne banque d'Allemagne. Entre 2016 et 2018, le chiffre d'affaires de Wirecard double, passant de 1 à 2 milliards d'euros. Début 2019, l'entreprise affichait une capitalisation boursière de 17 milliards d'euros, comparable à celle de Deutsche Bank (la première banque allemande), mais avec quinze fois moins de salariés et de chiffre d'affaires.

Des soupçons de fraudes jusqu'à l'effondrement, en juin

L'ascension fulgurante de cette entreprise pose, au fil des ans, de plus en plus de questions. En janvier 2019, une enquête du quotidien financier britannique Financial Times (FT) établit de nombreuses dérives supposées de Wirecard. Ses responsables en Asie avaient, selon le journal, écrit de faux contrats et œuvré à des manipulations financières. Les responsables du groupe nient, mais la police singapourienne ouvre une enquête et l'action perd 40 % en quatre mois.

L'effondrement boursier de Wirecard

A l'automne 2019, de nouvelles révélations du FT « remettent en question » le modèle économique de Wirecard. En novembre de la même année, l'influent cabinet d'audit financier EY refuse d'apporter sa certification pour les comptes de 2017, ce qui accentue les doutes sur la santé financière de l'entreprise.



Le 19 juin, Markus Braun, son président et fondateur, démissionne

A la mi-juin 2020, tout se précipite : Wirecard reporte à de nombreuses reprises la publication de ses résultats annuels, alors que la justice allemande a lancé une enquête contre l'ensemble du directoire de l'entreprise de fintech (technologie financière)

sur des soupçons de manipulation de cours de la Bourse. Le 19 juin, Markus Braun, son président et fondateur, démissionne. Trois jours plus tard, l'entreprise confirme que 1,9 milliard d'euros mentionnés dans son bilan « n'existe très probablement pas ».

Le 23 juin, M. Braun est arrêté par les autorités, puis remis en liberté contre une caution de 5 millions d'euros. Le 25, la société, qui a perdu 98 % de sa valeur en Bourse, se déclare en faillite, et dépose le bilan. Ses créanciers bancaires s'attendent à perdre 80 % de l'argent prêté à Wirecard, selon une estimation du Wall Street Journal. Le tollé est immédiat dans le monde économique allemand : comment une telle fraude a-t-elle pu passer entre les mailles des filets de la régulation financière ?

Les faiblesses des autorités de régulation financière

Quelques heures après les aveux de Wirecard, le président de l'autorité allemande des marchés financiers, la BaFin, le concède : son administration n'a « pas su empêcher » ce « désastre complet ». Pour le gouvernement allemand, ce « scandale sans équivalent dans le monde de la finance » doit « constituer un signal d'alarme montrant que nous avons besoin de davantage de contrôle ».

Certains tradeurs avaient compris que l'entreprise était véreuse et parié à la baisse sur l'entreprise

Rapidement, la BaFin est montrée du doigt. En février 2019, à la suite des révélations du Financial Times, l'autorité régulatrice allemande avait soutenu l'entreprise en interdisant les ventes à découvert de son action, pour limiter sa chute en Bourse. Certains tradeurs avaient compris que l'entreprise était véreuse et parié à la baisse sur l'entreprise. Pourtant, au même moment, ces régulateurs allemands avaient déjà ouvert une enquête, mais il faudra attendre juillet 2020 pour l'apprendre.

Alors que le scandale se poursuit, l'enquête judiciaire avance. En juillet 2020, Markus Braun est renvoyé en prison avec deux anciens directeurs du groupe. Les investigations font remonter les premières malversations à 2015. Selon des premiers éléments, les responsables de l'entreprise avaient décidé de « gonfler » le bilan de la société « en inventant des recettes ». Selon le parquet, les accusés « savaient déjà au plus tard à la fin 2015 que la société faisait des pertes ».

De cela, l'autorité allemande des marchés financiers ne semblait pas avoir connaissance. Un échec que le gouvernement allemand ne souhaite plus connaître : le ministre des finances, Olaf Scholz,

annonce fin juillet une réforme de la BaFin, afin de lui donner davantage de pouvoir.

Le gouvernement Merkel touché

Sauf que le ministre est lui-même impliqué dans le scandale : un document de son propre ministère établit qu'Olaf Scholz savait que « la BaFin enquêtait dans toutes les directions » sur Wirecard, dès février 2019. Il n'en faudra pas plus à l'opposition pour souligner les responsabilités du gouvernement, qui aurait dû, selon eux, agir plus tôt.

Fin juillet, les ministres impliqués sont auditionnés devant une commission du Bundestag

« La négligence dans le contrôle des sociétés valant plusieurs milliards est totalement inimaginable », s'était indigné le parti de gauche radicale Die Linke. Fin juillet, les ministres impliqués sont auditionnés devant une commission du Bundestag pour faire « rapidement et complètement la lumière » sur l'affaire, car « les investisseurs et le public y ont droit », notait Lisa Paus, députée écologiste et porte-parole de la commission des finances.

Mais le scandale n'est pas retombé. Selon des informations du magazine Der Spiegel, la chancelière Angela Merkel a fait elle-même la promotion de la société lors d'un voyage en Chine en 2019, alors que ses services – mais pas elle, clame son entourage – étaient déjà au courant de l'existence d'une enquête.

Pour clarifier « la question de la responsabilité politique » dans le scandale Wirecard, le Parlement a ainsi convoqué, lundi 31 août et mardi 1er septembre, des proches de la chancelière. « La liste des questions à poser est longue, de même que celle des institutions que nous souhaitons encore entendre », avait assuré Mme Paus.

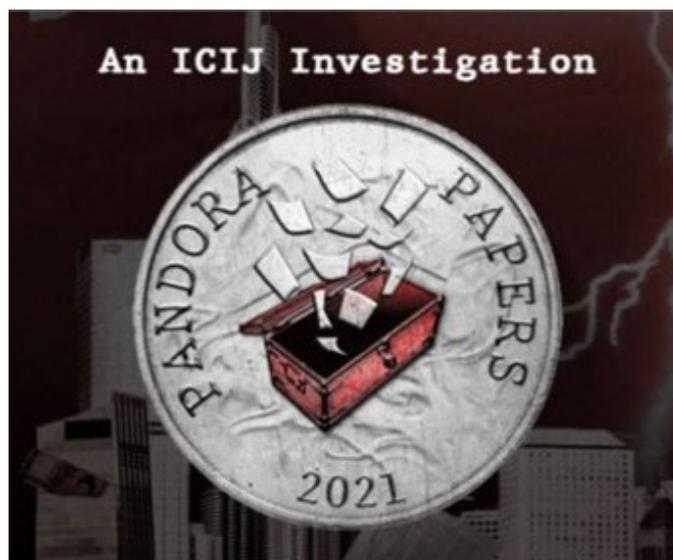
Ulysse Bellier (avec AFP)

Ouvrons les Pandora papers

Les « Pandora papers », c'est un nouveau scandale. Cela concerne des milliers de gens riches qui pour payer moins d'impôt placent leur argent dans les paradis fiscaux. Quelques mots d'explication et pourquoi ce drôle de nom « Pandora papers » ?

C'est quoi ?

Les « Pandora papers », ce sont presque 12 millions de documents. Ces documents viennent de 14 cabinets spécialisés dans la création de socié-



tés dans des pays qui sont des paradis fiscaux. Ces sociétés n'existent que sur papier et permettent à des personnes riches de ne pas payer d'impôt ou très peu. Le système est connu, mais les personnes qui en profitent préfèrent rester anonymes. Mais grâce à des fuites de documents, 600 journalistes de 117 pays ont pu travailler pendant plusieurs mois pour examiner ces documents et révéler l'affaire.

C'est qui ?

Dans ces documents, on voit que 29 000 personnes profitent du système pour échapper à l'impôt. Parmi ces personnes, on trouve 330 responsables politiques, des joueurs de football, des stars de la chanson. Parmi eux, l'ancien premier ministre britannique Tony Blair, le roi de Jordanie, les Premiers ministres du Liban et de Tchéquie et bien d'autres. Dans le football, on trouve l'entraîneur de Manchester City, Pepe Guardiola, et l'attaquant du PSG Angel Di Maria. Dans la chanson, la chanteuse Shakira et l'ancien chanteur de charme Julio Iglesias. Il y a aussi des personnes plus anonymes. En Belgique, plus de 1 200 personnes sont citées dont, par exemple, certains héritiers de l'industriel Solvay.

De Panama à Pandora

Ce n'est pas la première fois que ce genre de documents est révélé. En 2017, il y a eu les Panama papers. C'était le même système, mais les documents venaient d'un seul cabinet au Panama spécialisé dans la création de sociétés dans des pays qui sont des paradis fiscaux. On a donné le nom anglais « papers », papiers, documents. Et comme cela ne concernait le Panama, on a appelé l'affaire Panama papers.

La boîte de Pandore

Dans cette dernière affaire, Pandora rappelle la boîte de Pandore. La boîte de Pandore est une expression

imaginée qui vient de la mythologie grecque. Comme avec les dieux grecs, c'est toujours très compliqué, on va faire simple. Les dieux donnent une jarre à une jeune femme qui s'appelle Pandore, mais elle ne doit pas regarder à l'intérieur. Malheureusement, Pandore est trop curieuse. Elle ouvre la jarre et tous les malheurs s'en échappent. Dans l'expression, la boîte a remplacé la jarre.

Les malheurs

Dans l'affaire des Pandora papers, il s'agit d'évasion fiscale donc d'argent qui s'échappe. On révèle des milliers de noms qui devaient rester secrets et qui s'échappent. Et si le système n'est pas illégal, il peut dans certains cas servir à cacher de l'argent venu de la corruption, de trafic, d'activités criminelles. Ce sont donc aussi des malheurs pour l'humanité comme dans l'histoire de Pandore.

L'espérance

Dans l'histoire grecque, il restait au fond de la jarre l'espérance. Pour certains, cela veut dire que l'homme malgré ses malheurs va garder l'espérance que cela aille mieux. Il faut espérer que les Pandora papers feront réagir les Etats, les administrations et les autorités de contrôle pour régler ce système.

Il faut saluer le travail des centaines de journalistes qui ont travaillé pendant des mois pour révéler le scandale des « Pandora papers ». Ces journalistes sont regroupés dans une association de journalistes d'investigation et d'enquêtes sur les évasions et fraudes fiscales. Il faut aussi les remercier pour nous permettre d'utiliser leurs images.

Thierry Verhoeven

Extrait du journal l'Essentiel

<https://journalessentiel.be/cahiers/ou-sont-les-fraudeurs/>

INTERNATIONAL

La chronique Carta Academica sur le Sahara Occidental : une facture pour les entreprises européennes ?

Tous les samedis, « Le Soir » publie la chronique d'un ou plusieurs membres de Carta Academica. Cette semaine : les entreprises européennes doivent jouer la prudence après l'annulation par le Tribunal

de l'Union européenne de deux accords de partenariat avec le Maroc au motif qu'ils concernent le Sahara Occidental.

En Afrique, les conflits frontaliers découlant du processus de décolonisation n'ont rien d'exceptionnel, comme en témoignent les indépendances tardives de l'Erythrée en 1993 ou du Soudan du Sud en 2011. A y regarder de plus près, c'est la reconnaissance ex post de rapports de force militaires, legs de longues guerres civiles, qui a présidé à la naissance des deux Etats. Il est, en revanche, plus rare que le tracé des frontières postcoloniales soit évoqué devant les ins-

d'une part, et le Maroc ainsi que la Mauritanie, d'autre part. Pour le Polisario, les troupes marocaines et mauritaniennes représentaient des forces d'occupation, au même titre que l'armée espagnole auparavant. En août 1979, un traité de paix est signé entre le Front Polisario et la Mauritanie. Cette dernière abandonnait ses prétentions sur le Sahara Occidental. Le Maroc s'est alors empressé d'occuper la portion du territoire sahraoui cédée par la Mauritanie.

UN CONFLIT QUI S'ENLISE

La guerre entre le Polisario et le Maroc connaît un tournant en 1980 alors que le pouvoir marocain érige un mur de défense de manière à sanctuariser le territoire qu'il occupe (c'est-à-dire près de 80 % du Sahara Occidental). Jusqu'aujourd'hui, le Polisario occupe la partie orientale du Sahara Occidental qui est administrée par la République Arabe Sahraouie Démocratique (créée par le Polisario en 1976), membre de plein droit de l'Union africaine depuis 1982.

Avec le temps, le conflit s'est enlisé. Sur le terrain, les heurts entre la guérilla sahraouie et les troupes marocaines relèvent, aujourd'hui encore, d'un conflit, somme toute, de basse intensité. Ce gel des positions a conduit les indépendantistes sahraouis à plaider leur cause auprès des tribunaux du Vieux Continent, car l'Union européenne et le royaume chérifien sont des partenaires de longue date. On se souviendra, à ce propos, de l'adhésion avortée de Rabat à l'Union européenne en 1987. En 1996, un accord d'association a été signé avec le Maroc. Il se trouve que les conventions conclues dans ce cadre englobent le territoire sahraoui. Cette légitimation de l'annexion marocaine s'est heurtée à la farouche opposition du Polisario qui s'en est plaint auprès des juridictions européennes.

Le 29 septembre de cette année, le Tribunal de l'Union européenne a annulé deux accords de partenariat (dont un portant sur des barrières tarifaires) avec le Maroc au motif précisément qu'ils concernaient le Sahara Occidental. Ce jugement reconnaît, de surcroît, la qualité de représentant du peuple sahraoui au Front Polisario. Celui-ci sera, dès lors, fondé à attaquer en justice les compagnies européennes exploitant sans son consentement les ressources locales. En outre, des droits de douane pourront leur être réclamés. A ce stade, la prudence devrait commander aux firmes concernées d'entamer des négociations avec les Sahraouis.

Les statistiques marocaines ne permettent pas de connaître la part du Sahara occidental dans le commerce extérieur de Rabat. On sait que le phosphate et la pêche constituent les principales ressources du Sahara occidental. En ce qui concerne les ressources



tances judiciaires du Vieux Continent.

Cet attachement à la primauté du droit caractérise pourtant la démarche du Front Polisario qui, depuis 1975, lutte pour l'indépendance du Sahara Occidental (c'est-à-dire l'ancien Sahara espagnol), annexé par le Maroc lors de la Marche verte (6 novembre 1975) qui consistait en un déplacement vers le Sahara occidental de 350.000 volontaires marocains, parmi lesquels 20.000 soldats. L'Espagne, qui se concentrait sur l'après-franquisme, souhaitait quitter au plus vite le Sahara Occidental, territoire sur lequel le Maroc avait, depuis 1956 (date de son indépendance), des visées. Alors que Franco agonisait, la puissance coloniale espagnole a, sans consulter la population sahraouie, organisé le partage de la colonie entre le Maroc et la Mauritanie, deux pays sagement rangés derrière l'Occident en cette période de guerre froide tandis que le Polisario manifestait des sympathies pour les régimes progressistes du Tiers-monde (principalement Cuba et l'Algérie).

Une guerre va alors éclater entre les Sahraouis,

halieutiques, les quantités de poisson congelé exportées dans le monde à partir du Sahara occidental avoisinaient les 139.000 tonnes pour un montant de 100 millions de dollars en 2019.



Le phosphate, un enjeu majeur

Un quart du phosphate exporté par le Maroc provient de sites ouest-sahariens. Le marché mondial des engrais phosphatés se chiffrait à 53 milliards de dollars en 2019, dont 13 % en provenance du Maroc. Le Sahara Occidental fournit pour près de 1,7 milliard de dollars de phosphate. Or, le Maroc est le premier fournisseur de l'Union européenne (28 % de nos importations), loin devant la Russie (16 %). Tous les groupes européens important du phosphate marocain sont donc concernés par l'exploitation des ressources du Sahara occidental.

De plus, l'économie européenne ne peut se passer du phosphate. En 2017, ce dernier a été inclus dans la liste des 27 matières premières « critiques » par la Commission.

Certes, la Commission a interjeté appel auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne contre la décision du Tribunal de l'UE rendue le 29 septembre dernier. Pour autant, la politique de l'autruche s'avère difficilement recommandable, car en cas de confirmation de la décision du Tribunal par la Cour, des arriérés s'ajouteront inévitablement au montant des taxes impayées.

Cette éventualité ne s'apparente nullement à une quelconque forme de spéculation intellectuelle, car le jugement du Tribunal de l'Union européenne se base sur un avis de la Cour Internationale de Justice (CIJ) du 16 octobre 1975 établissant qu'il n'existe « aucun lien de souveraineté entre le Sahara Occidental d'une part, et le Royaume du Maroc d'autre part » (1). De ce fait, la CIJ enjoignait à la communauté internationale de définir une procédure « d'autodétermination reflétant l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire » (2). Depuis, le dossier n'a, d'évidence, guère

progressé. Ce retour à la case départ pourrait fort bien coûter cher à nos entreprises...

Toutes les chroniques de * Carta Academica sont accessibles gratuitement sur notre site .

(1) Cour Internationale de Justice, Avis consultatif du 16 octobre 1975 sur le Sahara occidental. (Date de consultation : 3 mai 2020)

(2) Ibid.

**Xavier Dupret de retour du Sahara Occidental
Economiste de l'ACJJ**

La poudrière du Sahara Occidental

L'auteur de ces lignes rentre d'une mission d'observation dans les camps de réfugiés sahraouis. Alors que sur le terrain, les combats avaient repris, depuis près d'un an entre les forces du Polisario et l'armée marocaine, le désir d'en découdre parmi la jeunesse sahraouie était palpable. La rupture du cessez-le-feu par le Polisario n'a d'ailleurs rien d'une décision hors-sol en rupture avec la réalité.

Cela fait, en effet, 30 ans qu'un processus de pacification censé déboucher sur un référendum d'autodétermination est enlisé et la présence des réfugiés dans les camps dure depuis 45 ans . On ne cherchera pas plus loin les raisons de l'exaspération côté sahraoui.



Déstabilisé-e-s ?

Pendant ce temps, les chancelleries européennes s'inquiètent mezzo voce d'une possible déstabilisation de la région. Une extension du conflit, impliquant l'armée algérienne, pourrait, en effet, fragiliser les digues permettant de garder sous contrôle les vagues migratoires, d'une part, et la montée de la violence djihadiste, d'autre part. Ces craintes ne doivent en aucun cas masquer la lourde responsabilité de l'Occident dans la tragédie qui se joue sous

nos yeux.

Il suffit, à ce propos, de mettre en exergue les liens qui existent entre l'Élysée et la dynastie chérifienne et l'on comprendra vite à quel point un prisme néocolonial déforme la lecture que l'on se fait, de ce côté-ci de la Méditerranée, des enjeux relatifs à la question du Sahara Occidental. Ainsi est-il de notoriété publique que lorsque l'idée d'un référendum d'autodétermination a été rejetée par Rabat en 2007, c'est parce que le plan d'assez vague autonomie mis en avant, à l'époque, par les autorités marocaines avait, en réalité, été concocté en France sous l'œil attentif de Jacques Chirac, alors président de la République.

L'histoire de la décolonisation dans la région explique largement ce tropisme pro-marocain. Alors que c'est un processus de négociation qui a mis fin, en 1956, au protectorat sur le Maroc, c'est, au contraire, par la lutte que le régime d'apartheid anti arabe qui sévissait dans les « départements » de l'Algérie « française » a été aboli en 1962. La victoire du FLN, humiliante pour le colonialisme et l'impérialisme français, a servi d'arrière-plan à un soutien appuyé aux projets du Grand Maroc. Voilà pourquoi dès après l'indépendance algérienne, la Guerre des Sables a éclaté. Elle a duré de septembre 1963 à février 1964 suite à une agression de la jeune république algérienne par l'armée marocaine. A l'époque, Rabat désirait annexer purement et simplement une partie de l'Algérie.

Françafrique

La connexion entre le projet du Grand Maroc et les intérêts géostratégiques de la Françafrique sont patents. C'est ainsi que le régime chérifien, bien que revendiquant, à l'origine, l'intégralité de la Mauritanie, n'a jamais agressé cette dernière et en a même reconnu l'existence sans faire trop de difficultés. Paris le voulait.

Et comme c'est précisément en vertu de la politique de création d'un Grand Maroc que Rabat a envahi le



Sahara Occidental en 1975, on comprend, dès lors, mieux pourquoi le gouvernement algérien a soutenu (et soutient encore) le Polisario. Il n'en fallait pas plus pour que des campagnes soient orchestrées à partir de Paris afin de jeter, encore aujourd'hui, le discrédit sur les indépendantistes sahraouis.

Pour l'heure, la pression monte dans les camps. La jeunesse sahraouie, loin de se résigner à son exil, adhère pleinement aux revendications du Polisario. De ce point de vue, la nomination de Mohamed Wali Akeik, jusque-là premier ministre de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), comme chef d'État-Major constitue un fait capital. Sous sa direction, les unités sahraouies devraient, selon toute vraisemblance, intensifier leurs opérations.

Alors que l'incendie, qui couvait déjà depuis belle lurette, vient de se déclarer, les Occidentaux, trop confiants, sans doute, dans l'expertise française, en sont encore à jouer la montre et leurs appels à « un compromis réaliste » légitiment de facto l'occupation marocaine. Si les choses finissent par tourner mal, la responsabilité de l'Occident, et de la France au premier chef, sera énorme. Il serait sans doute indiqué, si tant est que la catastrophe soit évitable, de mobiliser la base sociale réelle de la macronie (c'est-à-dire le monde économique) pour faire entendre raison à Jupiter. L'actualité récente des démêlés du Polisario avec la justice européenne est, de ce point de vue, intéressante.

Devant la justice

En Afrique, les conflits frontaliers découlant du processus de décolonisation n'ont rien d'exceptionnel, comme en témoignent les indépendances tardives de l'Érythrée en 1993 ou du Soudan du Sud en 2011. A y regarder de plus près, c'est la reconnaissance ex post de rapports de force militaires, legs de longues guerres civiles, qui a présidé à la naissance des deux États. Il est, en revanche, plus rare que le tracé des frontières postcoloniales soit évoqué devant les instances judiciaires du Vieux Continent.

Cet attachement à la primauté du droit caractérise pourtant la démarche du Front Polisario qui, depuis près de cinquante ans, revendique l'indépendance du Sahara Occidental (c'est-à-dire l'ancien Sahara espagnol) annexé par le Maroc. Sur le terrain, les heurts entre la guérilla sahraouie et les troupes marocaines relèvent, jusqu'à présent, d'un conflit de basse intensité après l'aménagement par Rabat en 1980 d'un mur de séparation et d'un vaste champ de mines entre les zones occidentale et orientale du territoire. Cette dernière est administrée par le Polisario qui a institué la République Arabe Sahraouie Démocratique, membre de plein droit de l'Union africaine depuis 1982, tandis que l'ouest (80% de

la superficie) est occupé.

Ce gel des positions a conduit les indépendantistes sahraouis à plaider leur cause auprès des tribunaux. Or, l'Union européenne et le royaume chérifien sont des partenaires de longue date. On se souviendra, à ce propos, de l'adhésion avortée de Rabat à la CEE en 1987. Plus récemment, un accord d'association a été signé en 1996 avec le Maroc. Il se trouve que les conventions conclues dans ce cadre englobent, et c'est un problème, le territoire sahraoui. Cette légitimation de l'annexion militaire marocaine s'est évidemment heurtée à la farouche opposition du Polisario qui s'en est plaint auprès des juridictions européennes.



Territoire non autonome

Le 29 septembre de cette année, le Tribunal de l'Union Européenne a annulé deux accords de partenariat (dont un portant sur des barrières tarifaires) au motif précisément qu'ils concernaient le Sahara Occidental. Ce jugement reconnaît, de surcroît, la qualité de représentant du peuple sahraoui au Front Polisario. Celui-ci sera, dès lors, fondé à attaquer en justice les compagnies européennes exploitant sans son consentement les ressources locales. En outre, des droits de douane pourront être réclamés aux entreprises parties prenantes à la mise en valeur du territoire ouest-saharien. A ce stade, la prudence devrait commander aux firmes concernées d'entamer illico des négociations avec les Sahraouis.

Certes, la Commission dispose de la faculté d'interjeter appel auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne. La date butoir pour ce faire a d'ailleurs été fixée au 16 décembre. Pour autant, la politique de l'autruche s'avère difficilement recommandable car en cas de confirmation de la décision du Tribunal par la Cour, des arriérés s'ajouteront inévitablement au montant des taxes impayées.

Cette éventualité ne s'apparente nullement à une quelconque forme de spéculation intellectuelle car le jugement du Tribunal de l'Union Européenne se base

sur un avis de la Cour Internationale de Justice (CIJ) du 16 octobre 1975 établissant qu'il n'existe « aucun lien de souveraineté entre le Sahara Occidental d'une part, et le Royaume du Maroc d'autre part ». De ce fait, la CIJ enjoignait à la communauté internationale de définir une procédure « d'autodétermination reflétant l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire ».

Depuis tout ce temps (presque un demi-siècle, quand même), le dossier n'a guère progressé. Ce retour à la case départ pourrait fort bien coûter cher à nos entreprises car si le droit et la justice ne peut régler la question sahraouie, c'est le recours à la force qui prévaudra. Or, une déstabilisation de l'Afrique du Nord ne garantit évidemment pas un climat d'affaires serein. A bon entendeur...

Xavier Dupret
Economiste de l'ACJJ

DOSSIER

Pourquoi l'idée d'une « société sans argent liquide » est en réalité pernicieuse. Voire raciste, selon certains.

L'idée d'une société sans argent liquide n'a rien de nouveau. Le recours de plus en plus courant aux cartes de crédit et l'avènement, ces dernières années, des moyens de paiement électroniques n'ont guère incité le citoyen lambda à effectuer ses règlements en espèces. Par ailleurs, le lancement de nouvelles boutiques sans espèces (et sans caisses) comme Amazon Go laisse penser que nous nous dirigeons à grands pas vers un monde où l'argent liquide n'aura plus sa place.



La situation sanitaire actuelle n'a fait qu'accroître les besoins en matière de modes de paiement dématérialisés. "À l'heure de la COVID-19, les moyens de règlement sans espèces sont plus sûrs, et aussi plus hygiéniques puisqu'ils permettent de limiter les contacts entre le personnel de caisse et les clients", signale Bobbi Rebell, conseillère agréée auprès de la start-up financière Tally.

En principe, un tel environnement donnerait lieu à des transactions plus rapides et pratiques, tout en réduisant la propagation des agents pathogènes. Cependant, les plus démunis risquent aussi de se voir priver du lien vital que représente l'argent liquide.

Une société sans espèces présente de sérieux avantages... et de nombreux inconvénients

Il est indéniable que la transition vers les transactions électronique est susceptible de contribuer à l'amélioration de plusieurs aspects de la société, qu'il s'agisse de faciliter les échanges ou de lutter contre la criminalité.

Les moyens de paiement dématérialisés sont avant tout plus sûrs. S'ils peuvent exposer leurs utilisateurs à des tentatives de piratage ou de violations de données, ils permettent en revanche d'éliminer les risques liés aux transports de fonds, autrement



plus difficiles à prévenir.

"Malgré les nombreuses préoccupations légitimes concernant la sécurité des moyens de paiements dématérialisés, ceux-ci sont par essence plus sûrs que les règlements en espèces", rappelle Vinay Prabhakar, directeur général adjoint du service marketing au sein de Volante Technologies, une société internationale de technologie financière. En effet, les espèces peuvent facilement être volées, égarées, voire contrefaites. Dans ces cas-là, il peut être extrêmement compliqué de récupérer les sommes

en jeu. "La plupart des transactions électroniques présentent divers niveaux de sécurité et différentes possibilités de contestation – par exemple pour un prélèvement effectué sur une carte de crédit –, ce qui les rend plus fiables que les règlements en espèces", précise-t-il.

Les opérations courantes réalisées par voie électronique sont par ailleurs assorties d'informations relatives aux parties intéressées, et permettent aussi de savoir ce qui a été acheté, et à quel moment, ajoute M. Prabhakar. "Ces données rendent les opérations de blanchiment d'argent et de fraude fiscale beaucoup plus compliquées."

L'exception en la matière concerne certains types de transactions effectuées à l'aide de cryptomonnaies, comme Bitcoin ou Ethereum, qui sont conçues pour garantir le même degré d'anonymat que l'argent liquide, mais en y associant les avantages des moyens de paiement dématérialisés. "Toutefois, pour le moment, ces devises font essentiellement l'objet d'investissements spéculatifs et ne se trouvent pas encore au cœur des transactions courantes", remarque-t-il.

Bobbi Rebell souligne par ailleurs que le fait de pouvoir consulter le suivi des paiements permet de savoir exactement comment vous dépensez votre argent, et donc de mieux maîtriser votre budget : "Vous disposez également d'un reçu électronique, si vous avez besoin d'une preuve d'achat ou souhaitez procéder à un échange".

Enfin, alors que les opérations dématérialisées sont toujours exactes, au centime près, les transactions en espèces sont bien connues pour leur manque de fiabilité : 62 M\$ sont par ailleurs soustraits chaque année du système économique, tout simplement à cause de la petite monnaie qui est perdue ou jetée. De plus, les billets et les pièces en métal nécessitent pour leur fabrication d'avoir recours à de précieuses ressources naturelles, comme le papier, le cuivre, le zinc et le nickel, lesquelles ne sont pas toutes renouvelables ou indéfiniment recyclables. Il faut également savoir que le coût de production de deux pièces de monnaie des États-Unis – celles de 1 cent et celle de 5 cents – est supérieur à leur valeur nominale.

Les transactions électroniques n'ont quant à elles pratiquement aucun impact sur l'environnement, ajoute M. Prabhakar. "Les investissements fonciers liés aux distributeurs automatiques de billets ainsi que les mesures nécessaires pour protéger d'aussi grandes quantités d'espèces réunies au même endroit constituent un autre argument de taille en faveur de la suppression de l'argent liquide."

Bien que le fait de renoncer à l'argent liquide puisse



sembler profitable à tous, ce n'est vrai que pour ceux qui jouissent d'une certaine sécurité sur le plan financier.

Bon nombre d'inconvénients existent en effet, en particulier pour certaines catégories de la population. M. Prabhakar fait à ce sujet remarquer que "ce qui présente pour telle catégorie de la population un bénéfice constitue pour telle autre un désavantage".

Une confidentialité compromise

Même si vous ne prévoyez pas de détourner les fonds de votre employeur ou de vous rendre coupable de fraude fiscale, il se peut que vous ayez de bonnes raisons de vouloir préserver la confidentialité de vos transactions financières.

"Bien que les avantages d'un environnement dépourvu d'espèces soient réels en matière de lutte contre la criminalité, il faut comprendre que le suivi permanent des opérations donne aux institutions financières et aux banques des moyens de surveillance très étendus et loin d'être anodins", affirme Ray Walsh, expert en protection des données et contributeur du site ProPrivacy.

Il précise que la circulation des fonds et les indices de solvabilité, tout comme les décisions d'achat des consommateurs, constituent pour ces institutions

autant d'informations à leur disposition pour évaluer les individus. "En fin de compte, cela leur procure de sérieux moyens intrusifs, lesquels peuvent conduire à des comportements préjudiciables et discriminatoires", indique-t-il.

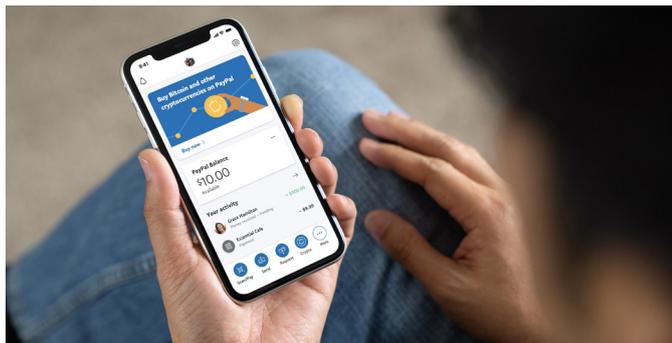
Ce type de surveillance financière donne par ailleurs lieu à des effets encore plus inquiétants.

Selon Ray Walsh, dans certains pays, comme la Chine, la possibilité qu'il soit utilisé pour censurer et restreindre les libertés des personnes qui expriment des opinions dissidentes soulève en effet de très graves préoccupations.

"Cela sert d'avertissement pour d'autres pays, y compris dans le monde occidental, où il est possible que des mesures analogues soient prises pour réprimer toute transaction considérée comme incompatible avec l'autorité de l'État"

Des moyens de paiement inaccessibles aux exclus du système bancaire

"Nous vivons peut-être bientôt dans une société sans espèces mais, pour le moment, beaucoup de personnes n'ont toujours pas recours aux modes de paiement dématérialisés, faute de compte bancaire, de carte de crédit ou de smartphone", rappelle Bobbi Rebell. Ces personnes dites "non bancarisées" n'ont pas



accès à des produits bancaires abordables et doivent se contenter de services secondaires tels que l'encaissement de chèques et les prêts sur salaire.

La FDIC, compagnie américaine d'assurance de dépôts bancaires, estime que 8,4 millions de ménages n'étaient pas bancarisés aux Etats-Unis en 2017. On comptait par ailleurs 24,2 millions de ménages sous-bancarisés, à savoir des familles détenant au moins un compte bancaire, mais aussi à la recherche de services financiers en dehors du circuit bancaire traditionnel.

La méfiance à l'égard des banques constitue l'un des motifs pour lesquels certains ménages ne sont pas bancarisés. Toutefois, le plus souvent, cette situation est due à l'impossibilité de bénéficier de services à des tarifs abordables. Certains ne disposent pas des revenus et de l'épargne nécessaires pour pouvoir ouvrir un compte bancaire sans frais, tandis que d'autres vivent dans des "déserts bancaires", c'est-à-dire des endroits où les banques ont fermé des agences en raison de leur manque de rentabilité. Les ménages noirs et hispaniques se trouvent ainsi surreprésentés au sein des populations non bancarisées et sous-bancarisées.

Si le secteur bancaire n'est certes pas exempt de pratiques discriminatoires, le passage à une société sans argent liquide pourrait accentuer ce phénomène dans d'autres domaines d'activité.

Selon Bobbi Rebell, une telle transition permettrait tout simplement aux commerces et aux restaurants de traiter différemment certaines catégories de la population en facturant plus cher ou en refusant leurs services, ce qui pénaliserait tout particulièrement les ménages à faibles revenus et les personnes de couleur.

Un renforcement généralisé des écarts de revenus

Toujours aux Etats-Unis, en dehors des personnes non bancarisées, beaucoup d'autres personnes dépendent de l'argent liquide pour subvenir à leurs besoins, comme ceux qui travaillent dans le secteur des services et sont souvent payés en espèces.

Les sans-papiers, les SDF et les victimes d'exploitation financière n'ont pas non plus accès au système bancaire ni aux outils technologiques nécessaires pour s'intégrer pleinement à une économie sans espèces.

"Sans progrès social et culturel dans ces domaines, le passage à une société sans argent liquide aggravera la situation de nombre de ces catégories de personnes", estime M. Prabhakar. "C'est quelque chose à prendre en compte, surtout en cette période de pandémie."

Par ailleurs, bon nombre des pays où les transactions dématérialisées sont les plus courantes et où les espèces sont les moins utilisées sont dotés de régimes de protection sociale dûment financés, jouissent d'un degré de confiance assez élevé et présentent de faibles inégalités de revenus. M. Prabhakar fait remarquer que la Suède constitue à cet égard un cas exemplaire.

La question du coût

Lors d'un paiement électronique, cela profite toujours financièrement à l'une des parties concernées. Bien qu'il n'y ait presque jamais de coûts directs pour la personne qui émet le règlement, ces transactions en-



traînent bien souvent des frais pour le bénéficiaire”, indique-t-il. Ces coûts incluent les commissions interbancaires qui s’appliquent aux cartes de crédit et les frais dont doivent s’acquitter les commerces auprès des organismes de paiements en ligne tels que PayPal et Square3.

“Les 2 à 3% de frais imposés aux petites entreprises des secteurs qui présentent des marges très réduites et de faibles volumes de transactions – comme la boutique du coin de la rue ou le commerce indépendant du centre-ville – afin de pouvoir bénéficier des services de paiement par carte bancaire risquent de ne pas leur permettre de régler leur loyer à la fin du mois”, ajoute-t-il. Mais les commerçants ne sont pas les seuls à prendre ces frais en charge, car ce surcoût est répercuté sur les prix et ce sont surtout les consommateurs qui le supportent.

Il faut aussi tenir compte des coûts éventuels liés aux comportements d’achat. Des études montrent que le fait de payer au moyen d’un simple bout de plastique pousse les consommateurs à dépenser davantage. “Régler en espèces peut vous dissuader de dépenser plus que prévu, alors que les cartes de crédit ont tendance à inciter à consommer de façon excessive”, constate Bobbi Rebell. L’argent liquide peut donc servir de garde-fou essentiel pour éviter de s’endetter.

Est-il vraiment envisageable de se passer d’argent liquide ?

Ted Rossman, spécialiste du secteur et contributeur auprès de Creditcards.com, estime qu’il ne s’agit pas pour l’heure de sonner le glas de l’argent liquide. De fait, selon la Réserve fédérale américaine, ce mode de paiement a été utilisé l’an dernier pour la moitié des transactions de moins de 10\$, et pour environ un quart de l’ensemble des opérations effectuées.

Même avant la pandémie, plusieurs tentatives visant à se passer d’argent liquide se sont heurtées à des résistances. Des commerçants ont en effet souhaité renoncer à ce mode de paiement pour éviter les files d’attente et ne plus avoir à manipuler des pièces et des billets, mais certaines grandes villes comme New York, San Francisco ou Philadelphie ainsi que le New Jersey ont décrété au cours des dernières années l’interdiction des magasins sans argent liquide afin de préserver le droit d’utiliser des espèces. Le Massachusetts dispose pour sa part d’une loi à cet effet depuis 1978.

Selon Ted Rossman, les pourboires constituent une autre tradition américaine qui plaide en faveur du maintien du recours aux espèces : “Lorsque de nouvelles méthodes de paiement sont adoptées – comme les cartes de crédit ou de débit et les paiements par téléphone portable –, elles ont tendance à coexister avec l’argent liquide, et non à le remplacer”. Même dans le cadre des grands projets de modernisation des transports publics, comme celui de la ville de New York, où les cartes sans contact et les paiements par téléphone portable sont désormais

acceptés, les usagers peuvent continuer à payer en espèces s’ils ne peuvent ou ne veulent pas passer au règlement par carte ou par mobile, fait-il remarquer.

“Les États-Unis sont souvent en retard par rapport au reste du monde en ce qui concerne les modalités de paiement”, souligne-t-il. “Le marché américain est complexe et très réglementé. Nous avons aussi du mal à changer nos habitudes.”

Il ne fait aucun doute que le fait de renoncer à l’argent liquide permettrait à la société de devenir plus performante et plus fonctionnelle, ce qui garantirait un meilleur respect des mesures d’hygiène. Il ne faut toutefois pas oublier que cela se ferait au détriment de nombreuses catégories de la population. Qu’il s’agisse de glisser un billet à votre petit voisin pour avoir tondu la pelouse, de laisser quelques pièces à une serveuse ou une personne qui a faim dans la rue, ou encore de préserver un soupçon d’autonomie dans un monde qui ressemble de plus en plus à Big Brother, bien des situations de la vie courante que nous ne sommes pas disposés à voir disparaître ne seraient tout simplement plus envisageables dans une société sans espèces.

Cet article, publié sur le HuffPost américain, a été traduit par Damien Allo pour Fast ForWord.

Bientôt:



Atelier DIY
Ou l’art du faire soi même

Le 29 janvier 2022, 13h30



Imitation vitraux

Une organisation du Progrès a.s.b.l
avec le soutien de
la Fédération Wallonie-Bruxelles



Inscription obligatoire!
aurelie@acj.be
10 personnes maximum/ 6 euros
11 rue Julien Lahaut
6020 Dampremy